



## Rapport final du Conseil communal sur la proposition

n°16 de Mme Nicole Tille et de M. Pascal Tabara (UO+PS) demandant de mettre en œuvre la mesure du Programme d'intégration cantonal « Communes sympas »

En séance du 30 juin 2021, le Conseil général approuve la transmission de la proposition n°16 de Mme Nicole Tille et de M. Pascal Tabara (UO+PS) déposée le 31 mars 2021 demandant au Conseil communal de mettre en œuvre la mesure du Programme d'intégration cantonal « Communes sympas ».

### Proposition de Mme Nicole Tille et M. Pascal Tabara, au nom du groupe UO+PS

Mme Nicole Tille et M. Pascal Tabara font le constat suivant :

*« Châtel-St-Denis n'a cessé de grandir en matière de population, depuis ces dernières décennies, et elle est vouée à grandir encore. C'est inéluctable. Et même si d'aucuns auraient le réflexe de vouloir « fermer le robinet », le groupe UO+PS propose de mettre en place le programme cantonal fribourgeois intitulé « Communes sympas » comme mesure d'accompagnement.*

*« Communes sympas » est mise en œuvre dans sept<sup>1</sup> communes fribourgeoises (Marly, Bulle, Estavayer, Fribourg, Düdingen, Wünnewil-Flamatt et Schmitten). Chaque commune s'approprie la démarche et l'adapte à sa réalité propre. Les agent-e-s sympas conçoivent et déploient des « actions sympas », c'est-à-dire des projets locaux participatifs, qui favorisent la cohésion sociale. Ceux-ci répondent aux besoins et attentes des habitant-e-s. Ils sont accompagnés par le coordinateur ou la coordinatrice et soutenus par la Commune.*

*Pour concrétiser ce projet, il doit être porté par quatre types d'acteurs qui s'associent, collaborent et apportent leur contribution.*

- 1. Les autorités communales: responsable du projet, le Conseil communal (et le Conseil général) donne une orientation stratégique, trouve des ressources et développe des liens entre les partenaires.*
- 2. La Commission « Communes sympas »: de composition hétérogène (acteurs politiques, milieux associatifs, services communaux, etc.), elle est nommée par les autorités communales. Elle légitime et conduit le projet.*
- 3. La coordination: personne de référence et de confiance, souvent professionnelle de l'animation, la personne coordonne la mise en œuvre du projet et accompagne les agent-e-s sympas. Idéalement, un pourcentage de travail fixe lui est attribué (20%). De bonnes connaissances de la population, des événements et des dynamiques locales sont des atouts.*
- 4. Les agent-e-s sympas: habitant-e-s de la commune, ils et elles ont suivi la formation. Dotés d'expériences diverses, récemment installés ou pas, femme ou homme, de toute origine, de toute génération, ils ou elles font vivre les valeurs du projet. Ils ou elles s'engagent au niveau local en fonction des besoins, de leurs capacités et des demandes.*

*Nous sommes persuadés que, grâce à la mise en place de ce programme cantonal « Communes sympas », la Ville de Châtel-St-Denis saura préserver la qualité de vie que nous connaissons toutes et tous et accompagner le vivre-ensemble dans notre commune qui grandit.*

*Le groupe UO+PS encourage le Conseil communal à investir sur le capital humain pour le bien-être de la population châteloise. Le retour sur investissement est la cohésion sociale de notre commune.*

*Pour ce faire, nous demandons à ouvrir une nouvelle ligne au budget, afin de mettre en route ce projet à Châtel-St-Denis, le budget étant bien du ressort du Conseil général. »*

<sup>1</sup> Ndlr : En date du 26 septembre 2022, le canton de Fribourg compte dix « Communes sympas ».

## Réponse du Conseil communal

*Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé comme générique afin d'en faciliter la lecture.*

### Préambule

Le projet « Communes sympas » se construit autour de trois objectifs principaux:

- Favoriser la participation citoyenne
- Promouvoir l'égalité des chances
- Améliorer la qualité de vie au niveau local.

Dans toutes les communes, des activités favorisant la qualité de vie et la cohésion sociale sont déjà réalisées. Le projet « Communes sympas » renforce ces actions en contribuant à la connaissance mutuelle, la mise en lien et la coopération des acteurs locaux. Il offre aux habitants qui souhaitent s'engager des compétences plus approfondies par le biais d'une formation. Le projet « Communes sympas » propose de rejoindre les citoyens dans leur lieu de vie et de développer avec eux des actions. Ce concept permet d'intensifier les capacités d'agir des habitants et des collectifs afin de développer des projets participatifs qui agissent sur la qualité de vie et la cohésion sociale. Il s'agit de prévenir les problèmes plutôt que de réagir.

### Etapes

Quatre étapes jalonnent la démarche « Communes sympas »:

1. Initier un projet « Communes sympas »: convaincus de la pertinence de la démarche, les autorités communales garantissent les ressources nécessaires et font un état des lieux des besoins de la population;
2. Préparer un projet « Communes sympas »: les différents acteurs définissent l'orientation du projet et ses thématiques prioritaires à partir d'un état des lieux;
3. Mettre en œuvre un projet « Communes sympas »: une fois les thèmes et le programme de formation définis, les habitants intéressés se forment et deviennent des agents sympas, soutenus par le coordinateur;
4. Pérenniser un projet « Communes sympas »: après la première année, un bilan est effectué et permet de décider de la suite du projet.

### Acteurs

1. Les autorités politiques communales agissent en priorité sur le plan stratégique et politique. Le Conseil communal est responsable du projet et lui donne une orientation stratégique. L'exécutif et le législatif défendent le projet « Communes sympas » et travaillent à sa reconnaissance auprès des différents acteurs en restant présents et visibles tout au long du projet.  
Les autorités communales assurent également l'organisation et les ressources du projet. Elles nomment une commission « Communes sympas » ainsi qu'un coordinateur, tout en garantissant le financement du projet, avec l'appui du canton.  
La légitimité de la démarche « Communes sympas » est donnée par un appui politique visible, continu et convaincu. Il est donc important de désigner un conseiller communal responsable du dicastère dans lequel s'inscrit ce projet et actif dans toutes les phases du projet.
2. De composition variée (politiques, milieux associatifs, services communaux, ...), la Commission « Communes sympas » est nommée par le Conseil communal qui lui délègue la conduite du projet. Elle légitime et conduit le projet à toutes les étapes.  
La Commission est convaincue, convaincante, engagée, motivée et motivante. Elle coopère avec tous les acteurs engagés et concernés.

3. Personne de référence et de confiance, souvent professionnel de l'animation, le coordinateur s'assure de la mise en œuvre du projet et accompagne les agents sympas. Doté de bonnes connaissances de la population, des quartiers, des événements et des dynamiques locales, cette personne constitue le lien entre tous les acteurs et collabore étroitement avec l'institut de formation des agents sympas.

Idéalement, un pourcentage de travail fixe à 20% lui est attribué.

4. Les agents sympas sont des habitants de la commune qui ont suivi la formation auprès de l'institut L'étrier<sup>2</sup>. Les profils des agents sympas sont très diversifiés et peuvent être précisés par les autorités communales: avec beaucoup ou peu d'expérience, depuis longtemps ou récemment installé dans la commune, femme ou homme, de toute origine, de toute génération, travaillant ou non, de toute profession, ... Chaque agent sympa peut développer des rôles spécifiques au gré des activités menées.

Un agent sympa a l'envie et la volonté de s'engager dans un projet participatif pour sa commune. Membre d'une équipe, il partage les valeurs du projet « Communes sympas », notamment la valorisation des différences et la promotion du vivre ensemble, et apprécie les liens avec les autres.

La [page Internet](#) du canton de Fribourg « Communes sympas » apporte de plus amples renseignements sur le projet. Des capsules vidéos donnent la parole aux acteurs de ce projet, notamment aux autorités communales.

### **Financement**

Le projet « Communes sympas » s'appuie sur ce qui est existant, les réseaux actifs et les groupes locaux déjà impliqués.

Un montant de 20 000 francs est prévu annuellement au budget.

Le canton, à travers son programme d'intégration cantonal pour les années 2022 à 2023 (PIC 2bis), soutient financièrement les Communes dans la mise en place du concept « Communes sympas ». La première année, le Bureau de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme (IMR) verse 5000 francs à la commune et couvre les frais de formation des agents sympas auprès de L'étrier (15 000 francs). Par la suite, l'IMR verse 10 000 francs par formation (une formation par année en général).

Des demandes de financement pour des projets spécifiques peuvent également être déposées auprès de l'IMR en parallèle.

Le financement de la coordination est à la charge de la Commune.

### **Châtel-St-Denis**

Dans sa vision stratégique à l'horizon 2030, le Conseil communal a notamment mis l'accent sur la force des citoyens, dont l'intégration et le partage sont des piliers de la cohésion. Face à la croissance démographique importante, différentes actions pour favoriser les échanges entre les habitants existent ou sont en cours de réalisation, notamment:

- Consultation concernant la politique des seniors
- Création de Kamishibaï par des seniors et des adolescents
- Mise en place d'une commission de cohésion sociale
- Diagnostic de la situation des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire de la commune par l'association REPER
- Animation Jeunesse de la Veveyse
- Engagement d'une déléguée à la cohésion sociale et aux affaires générationnelles et intergénérationnelles

---

<sup>2</sup> [www.letrier.ch](http://www.letrier.ch)

La démarche « Communes sympas » permet de valoriser ce qui se fait déjà sur la commune afin de renforcer les liens sociaux, le vivre ensemble et la participation.

La Commune de Châtel-St-Denis peut développer ce projet selon l'orientation qui fait sens pour elle, notamment le renforcement des liens intergénérationnels.

La Commission « Communes sympas » pourra être intégrée à la Commission de cohésion sociale, qui sera créée prochainement. La déléguée à la cohésion sociale assumera la fonction de coordinatrice à un taux de 20%, compris dans son 50%. Par un travail sur le terrain et des contacts avec la population, elle devra motiver et soutenir des agents sympas.

La mise en place de la démarche « Communes sympas » apporterait de nombreux avantages à la commune :

- Valoriser les projets existants sur le territoire communal
- Renforcer les actions menées dans le cadre du concept cantonal Senior+
- Intégrer les habitants à la vie communale et éviter la « cité-dortoir »
- Impliquer les citoyens dans la vie locale et encourager le bénévolat
- Renforcer la cohésion sociale de la commune
- Favoriser l'échange et le dialogue entre les générations
- Permettre aux habitants de créer et de préserver des liens
- Concrétiser la vision stratégique à l'horizon 2030 du Conseil communal, particulièrement celle des cinq axes de la force des citoyens :
  1. La famille, noyau central de notre cité
  2. Une vie associative foisonnante
  3. Un axe santé & social à la mesure de nos ambitions
  4. Des infrastructures de qualité pour le sport et la culture
  5. L'éducation pour bâtir un avenir serein

## **Conclusion**

Le Conseil communal soutient la mise en œuvre du programme « Communes sympas »; il invite le Conseil général à en faire de même.

Par cette conclusion, le Conseil communal entend ainsi liquider la requête exprimée sous proposition n°16.

**Le CG est appelé à voter sur la présente détermination.**